

ON S'ABONNE : A Montréal, aux bureaux No. 15, RUE ST. VINCENT. A Québec, chez M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF

Education.

Industrie.

Progres.

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire pendant six mois, par la poste, en avance, 12 00. Abonnement au Journal semi-hebdomadaire pendant six mois, par la poste, en avance, 12 00. Abonnement au Journal semi-hebdomadaire pendant six mois, par la poste, en avance, 12 00.

SITUATION DEMANDEE.

LES personnes qui désiraient avoir une personne fournie de bonnes recommandations, soit dans un bureau de poste, soit dans un greffé, soit dans un autre office pourraient s'informer au bureau de la Revue Canadienne.

VOYAGE DE PLAISIR A YARENNES, TOUS LES DIMANCHES A UNE HEURE PRECISE. Le Steamer ST. LOUIS commencera ses voyages réguliers à Yarennas, Dimanche prochain le 7 du courant, et continuera pendant la saison, tous les Dimanches en partant de Montréal à 1 heure P.M., et revenant de bonne heure dans l'après-midi.

LIBRAIRIE CANADIENNE DE JOHN THOMPSON, [Ci-devant associé de M. J. B. ROLLAND.] Rue St. Vincent, No. 19, ANCIENNE DEMEURE.

Table listing various educational and literary items with prices, including 'L'Esquisse, très-reconnuissant de l'encouragement', 'Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien', and 'Grammaire des Français'.

CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

LES Sous-signés, étant propriétaires de pas moins de CENT CINQUANTE parts, dans le capital de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, ont convoqué par la présente une ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE des actionnaires dans la dite compagnie, qui sera tenue au BUREAU DE LA COMPAGNIE, No. 18, Petite rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, SAMEDI, le VINGT-DEUXIEME jour du courant, à DEUX heures P.M. précises, pour prendre en considération l'état des affaires de la dite compagnie, et décider sur l'expédition de procéder à la construction du chemin, ou de prendre des mesures pour l'abandonner légal de l'entreprise.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celle qui devait se tenir le 17 courant, dans laquelle on a pu voir jusqu'à présent, jusqu'à ce qu'une autre assemblée Générale de la Compagnie soit convoquée pour décider expressément si l'ouvrage sera commencé, ou la Compagnie légalement dissoute, et il est expédient de faire connaître que dans le cas où l'entreprise serait abandonnée, l'on n'exigera aucune contribution pour défrayer les dépenses de la part des souscripteurs successifs depuis le 30. ultimo. Ainsi, qu'il soit :

En qu'à une assemblée Générale Spéciale des actionnaires de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, tenue à l'HOTEL DALEY, dans cette Cité, jeudi, le 20 ultimo, il a été résolu que des efforts redoublés seraient faits pour acquiescer un support pour l'entreprise plus étendue que celle que l'on a pu avoir jusqu'à présent, jusqu'à ce qu'une autre assemblée Générale de la Compagnie soit convoquée pour décider expressément si l'ouvrage sera commencé, ou la Compagnie légalement dissoute, et il est expédient de faire connaître que dans le cas où l'entreprise serait abandonnée, l'on n'exigera aucune contribution pour défrayer les dépenses de la part des souscripteurs successifs depuis le 30. ultimo. Ainsi, qu'il soit :

PROSPECTUS

Collège de St. Jean, Fordham, Cie. de West Chester, NEW-YORK.

CET établissement est situé près du village de Fordham, à onze milles de New-York et à trois de Harlem. Il possède à la fois les avantages d'un air salubre, de la tranquillité nécessaire à l'étude et d'une campagne pittoresque. Le chemin de fer de White Plains passe le long de la belle pelouse qui s'étend devant le collège, et permet d'y arriver en tout temps; les équipages particuliers peuvent aussi s'y rendre par la route de Harlem et de West Farms.

Le public sait déjà que Mgr. l'Evêque de New-York, a confié cet établissement au P.P. de la Cie. de Jésus. Leur intention cependant est de ne rien changer aux principes qui ont présidé à sa fondation, et qui ont produit et prospèrent actuelle. Seulement, le nombre des professeurs sera augmenté considérablement, sans enlever toutefois un renouvellement complet de la Faculté.

Les élèves peuvent se procurer dans la maison les livres classiques, le papier, les plumes et l'encre, ou les faire venir de New-York à leurs frais, s'il le désirent. Une règle expresse défend d'introduire dans la maison aucun livre qui n'ait été examiné par le Président ou le Préfet des classes.

Chaque élève doit être aussi pourvu d'une timbale et d'un couvercle d'argent. Ce Collège ne fait point d'avances pour habillements, à moins qu'une somme équivalente n'ait été déposée entre les mains de l'économe.

On désire que les parents remettent aussi l'argent qu'ils destinent aux menus plaisirs de leurs enfants, pour leur être distribué chaque semaine.

Les parents des élèves qui viennent des pays étrangers ou d'une distance de plus de 500 milles, doivent avoir des correspondants à New-York ou dans le voisinage.

On leur fera parvenir à la fin de chaque semestre un rapport sur les progrès, la bonne conduite et la santé de leurs enfants. Les lettres doivent être adressées to the President of St. John's College, Fordham, New-York.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. PROGRAMME D'O'CONNELL ET DES IRLANDAIS.

Le discours de retraite de sir Robert Peel peut faire présenter le genre de concours qu'il peut prêter à ses successeurs. Les déclarations de lord John Russell et de lord Palmerston, la marche qu'ils ont suivie durant la session ne laissent pas d'incertitude sur leurs intentions.

Le libérateur, avec la confiance que lui donne le bon droit et la force de l'association qu'il dirige, pose nettement ses conditions au nouveau ministère, ou plutôt au peuple anglais; et les principes généraux qu'il établit en fait d'enseignement et de liberté religieuse peuvent être acceptés par nous sans réserve.

Mon cher Ray, L'Irlande est le champ de bataille sur lequel une autre administration a été mise en déroute et défaite. On a jugé non seulement difficile, mais impossible de continuer à mal gouverner notre cher pays.

Le triomphe des repealers, qui ont quitté Londres pour aller combattre cet autre bill, qui n'atteint pas son but, est complet. Il est vrai que nous avons été puissamment aidés par les partis anglais, savoir: lord John Russell à la tête des libéraux, et lord George Bentinck à la tête des protectionistes, et nous les remercions avec la gratitude de cœurs irlandais.

Mais c'est justice envers les repealers de reconnaître que nous avons tous résolu de mourir dans la chambre des communes plutôt que de laisser passer un bill si inutile et si insultant. Nous étions assez nombreux pour employer des formes parlementaires dans le but d'empêcher le bill de passer.

Sir Robert Peel, étant ministre, a souvent protesté de son impartialité à l'égard de l'Irlande; mais ces protestations, en Irlande, sont devenues un sujet de dérision et de moquerie, quand on a vu sir Robert Peel nommer aux plus hauts emplois civils et judiciaires des hommes qui n'étaient connus que par leur haine et leur mépris pour la religion et les intérêts de l'Irlande.

Voilà la 46e année de ce qu'on est convenu d'appeler l'Union législative entre l'Angleterre et l'Irlande: Quelle est la situation de l'Irlande, en des pays les plus riches de la terre, dans cette 46e année?

Je répondrai, non par le témoignage d'un agitateur ou d'un démoogue, mais par des preuves irréfutables. Ma première réponse est: Qu'il résulte des rapports des commissaires de la loi des pauvres en 1832, qu'en Irlande sur une population de 8,000,000 d'hommes, il y a eu 2,300,000 personnes dans un dénuement absolu pendant une partie de chaque année, et quelquefois durant l'année entière.

Ne devrait-on pas faire tous les efforts imaginables pour mettre un terme à cette misère et ramener la prospérité en Irlande? Si l'on me demandait quels avantages le rappel de l'Union procurerait à l'Irlande, ma réponse serait prompte et facile, je répondrais: Le plus monstrueux d'une représentation imparfaite de l'Irlande disparaîtrait immédiatement. D'après un calcul de lord Castlereagh, l'Irlande devrait avoir 150 députés au Parlement; d'après ce calcul rectifié, elle devrait en avoir 170. Lors du réforme bill on s'était contenté de 150 membres. Le rappel de l'Union mettrait un terme à cette abus.

3o Le bill de réforme municipal d'Irlande est très-limité dans ses franchises. Les bourgeois électeurs forment un tiers de ceux qui seraient électeurs d'après le bill de réforme municipale d'Angleterre. Le rappel de l'Union nous donnerait une loi de réforme municipale complète.

5o L'établissement de l'église anglicane, qui ne compte pas même un dixième des habitants et coûte des frais énormes imposés par la minorité à la majorité, serait réformé et ramené à des proportions convenables, en respectant toutefois les droits acquis.

1o Un meilleur système d'éducation nationale, en laissant les enfants de chaque religion sous la direction des ministres de cette religion. Une personne d'une religion ne devrait pouvoir exercer aucune influence sur les membres d'une autre religion. Il faudrait appliquer ce principe aux protestants et aux presbytériens, aussi bien qu'aux dissidents et aux catholiques, que toute religion soit libre.

2o Les collèges infidèles, comme on les appelle, devraient jouir de l'égalité des avantages. Des prêtres catholiques devraient diriger l'éducation catholique dans chaque collège; et des ministres protestants l'éducation protestante, et de même pour les presbytériens et dissidents.

Mon opinion est que les chrétiens de chaque croyance doivent instruire leurs co-religionnaires, et je suis convaincu que le système mixte conduit directement au défaut de croyance ou à l'indifférence.

Maintenant je vais parler de l'état des cultivateurs irlandais; cette cause réelle de tous les crimes et assassinats doit être examinée, et il faut que ces griefs soient redressés.

Je voudrais pouvoir répéter au peuple d'Angleterre, avec une voix d'airain, le rapport de la commission de lord Devon. Entendez que jamais la condition d'un peuple demandant un soulagement a été décrite avec autant de vérité et d'énergie que par lord Devon! Je veux contraindre les propriétaires à adopter un nouveau système d'exploitation de leurs domaines.

Il faut que le ministère soit disposé, 1o à faire passer le droit de tenance tel qu'il existe dans l'Ulster, et à l'étendre aux autres provinces de l'Irlande. Voici la véritable mesure de salut, de conservation de la vie. Il est démontré que que partout où ce droit existe il n'y a ni violence, ni meurtres. Quel homme honnête et opposé à l'exploitation de leurs domaines, se refuser à l'évidence? 2o à indemniser non seulement pour l'avenir, mais encore pour le passé, prenant en considération toutes améliorations réelles et durables faites sur les terres par leurs tenanciers occupant. Cette indemnité consisterait surtout dans un système tendant à continuer l'occupation sans préjudice pour le propriétaire foncier. L'indemnité et le droit de tenance devront être fondus dans le même bill; 3o il faut enlever absolument et pour toujours la faculté de saisir la récolte sur pied; 4o on ne souffrir pas le droit de saisie du tout, à moins d'acceptation d'un bail de 21 ans ou d'une offre d'un tel bail au tenancier; 5o on s'autorisera la faculté d'éviction, pour défaut de paiement de fermage, que dans le cas d'acceptation ou d'offre au tenancier d'un bail d'au moins 31 ans; 6o le système de grand jury sera remplacé par l'établissement de direction des comités. Il est encore une foule de détails que je passe sous silence quant à présent, j'en ai dit assez pour montrer que la tâche qui attend le nouveau cabinet n'est pas peu importante. Si les Anglais pouvaient encore nous demander ce dont nous nous plaignons, je résumerais ainsi la liste de nos griefs:

- I. Une représentation scandaleuse et vicieuse; II. Une franchise électorale odieusement limitée et vicieuse; III. Une réforme des corporations misérablement limitée et vicieuse; IV. L'établissement de l'Eglise de la minorité monstrueusement oppressif.

- I. L'enseignement religieux et littéraire pour toutes les croyances, affranchi de la puissance de toute autre; justice pour tous, suprématie pour personne; II. Taxe sur les absents pour assurer leur résidence ou indemniser de l'absence des propriétaires fonciers; III. Etablissement du droit de tenance; IV. Indemnité pour les améliorations réelles faites par le tenancier occupant; V. Abolition de l'éviction par défaut de paiement des fermages, à moins qu'il n'y ait un bail de 31 ans; VI. Abolition de la faculté de saisir, à moins d'existence d'un bail de 21 ans; VII. Suppression absolue de la faculté de saisir les récoltes sur pied; VIII. Réstitution de direction des comités, au lieu du système insuffisant et honteux du grand jury des comités.

- Voilà les mesures de soulagement que l'Irlande réclame du nouveau ministère. Si le parlement impérial ne veut pas accorder à l'Irlande cette amélioration nécessaire, s'il permet que les paysans continuent d'être le blâme sur le gouvernement anglais, qui a acquis la certitude que ce sont les paysans les plus méritants de l'Europe; s'il laisse les propriétaires de campagnes des classes moyennes exclus d'une juste part, à la représentation et à la franchise, qu'il abdique alors le pouvoir, car il ne peut le faire servir à un but utile et salutaire, et qu'il consente au rétablissement du parlement irlandais. On peut s'attendre à ce qu'il lui sera demandé, dans des temps de paix et de prospérité; on les lui fera avec plus de vivacité et plus impérieusement s'il survient des jours de guerre et de calamité nationale. Les peuples de la terre sont témoins de l'injustice et de l'impolitesse des procédés de l'Angleterre à l'égard de l'Irlande. La condition de l'Irlande encourage la diplomatie étrangère; elle peut la pousser à des extrémités.

- Nous ne prenons pas le ton de l'insulte au de la menace, mais nous demandons au sens commun la justice commune. Quo les Anglais gouvernent l'Irlande pour le bien du peuple irlandais, ou qu'ils laissent les Irlandais se faire la loi à eux-mêmes. Nous voici dans un temps d'arrêt; nous sommes à une époque propice pour, quiconque veut un bon gouvernement pour toutes les parties de l'empire, -Attaquez le mal à sa racine, faites disparaître les causes des violences et des crimes. Les Irlandais ne peuvent plus supporter d'avantage un tel excès de misère; moi qui ai horreur de tout ce qui est révolutionnaire, moi qui exerce les changements violents, moi qui ne voudrais pas payer au prix d'un gouvernement de sang la plus grande amélioration des institutions publiques, je vous dis que les Irlandais ne peuvent plus supporter le poids de leur misère.

Pendant que vous avez la paix au dehors et la prospérité au dedans, vous êtes en pleine sécurité; mais des hommes d'Etat sages doivent prendre les précautions nécessaires et possibles pour prévenir le retour d'une époque où l'esprit de vengeance pourrait saisir les occasions de satisfaire son ressentiment. Voici l'heure où l'Angleterre peut, dans la plénitude de sa force, agir avec un esprit de conciliation sans bassesse, et adopter des mesures salutaires sans compromettre sa dignité. Quelle pourrait être la pensée que des préjugés de religion pourraient faire obstacle à la sécurité nationale? Je prie l'association du rappel, qui se joint au jour de décompter les personnes qui forment les dissensions et les déchirements entre nous, et d'après ce qui est arrivé dans cette session du parlement, nul ne saurait dire à quelle distance nous sommes encore de nos vœux les plus ardents; et, disons-le, de notre unique espérance, la révo-cation de l'Union.

de l'Europe; s'il laisse les propriétaires de campagnes des classes moyennes exclus d'une juste part, à la représentation et à la franchise, qu'il abdique alors le pouvoir, car il ne peut le faire servir à un but utile et salutaire, et qu'il consente au rétablissement du parlement irlandais. On peut s'attendre à ce qu'il lui sera demandé, dans des temps de paix et de prospérité; on les lui fera avec plus de vivacité et plus impérieusement s'il survient des jours de guerre et de calamité nationale. Les peuples de la terre sont témoins de l'injustice et de l'impolitesse des procédés de l'Angleterre à l'égard de l'Irlande. La condition de l'Irlande encourage la diplomatie étrangère; elle peut la pousser à des extrémités.

Nous ne prenons pas le ton de l'insulte au de la menace, mais nous demandons au sens commun la justice commune. Quo les Anglais gouvernent l'Irlande pour le bien du peuple irlandais, ou qu'ils laissent les Irlandais se faire la loi à eux-mêmes. Nous voici dans un temps d'arrêt; nous sommes à une époque propice pour, quiconque veut un bon gouvernement pour toutes les parties de l'empire, -Attaquez le mal à sa racine, faites disparaître les causes des violences et des crimes. Les Irlandais ne peuvent plus supporter d'avantage un tel excès de misère; moi qui ai horreur de tout ce qui est révolutionnaire, moi qui exerce les changements violents, moi qui ne voudrais pas payer au prix d'un gouvernement de sang la plus grande amélioration des institutions publiques, je vous dis que les Irlandais ne peuvent plus supporter le poids de leur misère.

Pendant que vous avez la paix au dehors et la prospérité au dedans, vous êtes en pleine sécurité; mais des hommes d'Etat sages doivent prendre les précautions nécessaires et possibles pour prévenir le retour d'une époque où l'esprit de vengeance pourrait saisir les occasions de satisfaire son ressentiment. Voici l'heure où l'Angleterre peut, dans la plénitude de sa force, agir avec un esprit de conciliation sans bassesse, et adopter des mesures salutaires sans compromettre sa dignité. Quelle pourrait être la pensée que des préjugés de religion pourraient faire obstacle à la sécurité nationale? Je prie l'association du rappel, qui se joint au jour de décompter les personnes qui forment les dissensions et les déchirements entre nous, et d'après ce qui est arrivé dans cette session du parlement, nul ne saurait dire à quelle distance nous sommes encore de nos vœux les plus ardents; et, disons-le, de notre unique espérance, la révo-cation de l'Union.

Voilà les mesures de soulagement que l'Irlande réclame du nouveau ministère. Si le parlement impérial ne veut pas accorder à l'Irlande cette amélioration nécessaire, s'il permet que les paysans continuent d'être le blâme sur le gouvernement anglais, qui a acquis la certitude que ce sont les paysans les plus méritants de l'Europe; s'il laisse les propriétaires de campagnes des classes moyennes exclus d'une juste part, à la représentation et à la franchise, qu'il abdique alors le pouvoir, car il ne peut le faire servir à un but utile et salutaire, et qu'il consente au rétablissement du parlement irlandais. On peut s'attendre à ce qu'il lui sera demandé, dans des temps de paix et de prospérité; on les lui fera avec plus de vivacité et plus impérieusement s'il survient des jours de guerre et de calamité nationale. Les peuples de la terre sont témoins de l'injustice et de l'impolitesse des procédés de l'Angleterre à l'égard de l'Irlande. La condition de l'Irlande encourage la diplomatie étrangère; elle peut la pousser à des extrémités.

Nous ne prenons pas le ton de l'insulte au de la menace, mais nous demandons au sens commun la justice commune. Quo les Anglais gouvernent l'Irlande pour le bien du peuple irlandais, ou qu'ils laissent les Irlandais se faire la loi à eux-mêmes. Nous voici dans un temps d'arrêt; nous sommes à une époque propice pour, quiconque veut un bon gouvernement pour toutes les parties de l'empire, -Attaquez le mal à sa racine, faites disparaître les causes des violences et des crimes. Les Irlandais ne peuvent plus supporter d'avantage un tel excès de misère; moi qui ai horreur de tout ce qui est révolutionnaire, moi qui exerce les changements violents, moi qui ne voudrais pas payer au prix d'un gouvernement de sang la plus grande amélioration des institutions publiques, je vous dis que les Irlandais ne peuvent plus supporter le poids de leur misère.

Pendant que vous avez la paix au dehors et la prospérité au dedans, vous êtes en pleine sécurité; mais des hommes d'Etat sages doivent prendre les précautions nécessaires et possibles pour prévenir le retour d'une époque où l'esprit de vengeance pourrait saisir les occasions de satisfaire son ressentiment. Voici l'heure où l'Angleterre peut, dans la plénitude de sa force, agir avec un esprit de conciliation sans bassesse, et adopter des mesures salutaires sans compromettre sa dignité. Quelle pourrait être la pensée que des préjugés de religion pourraient faire obstacle à la sécurité nationale? Je prie l'association du rappel, qui se joint au jour de décompter les personnes qui forment les dissensions et les déchirements entre nous, et d'après ce qui est arrivé dans cette session du parlement, nul ne saurait dire à quelle distance nous sommes encore de nos vœux les plus ardents; et, disons-le, de notre unique espérance, la révo-cation de l'Union.

Voilà les mesures de soulagement que l'Irlande réclame du nouveau ministère. Si le parlement impérial ne veut pas accorder à l'Irlande cette amélioration nécessaire, s'il permet que les paysans continuent d'être le blâme sur le gouvernement anglais, qui a acquis la certitude que ce sont les paysans les plus méritants de l'Europe; s'il laisse les propriétaires de campagnes des classes moyennes exclus d'une juste part, à la représentation et à la franchise, qu'il abdique alors le pouvoir, car il ne peut le faire servir à un but utile et salutaire, et qu'il consente au rétablissement du parlement irlandais. On peut s'attendre à ce qu'il lui sera demandé, dans des temps de paix et de prospérité; on les lui fera avec plus de vivacité et plus impérieusement s'il survient des jours de guerre et de calamité nationale. Les peuples de la terre sont témoins de l'injustice et de l'impolitesse des procédés de l'Angleterre à l'égard de l'Irlande. La condition de l'Irlande encourage la diplomatie étrangère; elle peut la pousser à des extrémités.

Nous ne prenons pas le ton de l'insulte au de la menace, mais nous demandons au sens commun la justice commune. Quo les Anglais gouvernent l'Irlande pour le bien du peuple irlandais, ou qu'ils laissent les Irlandais se faire la loi à eux-mêmes. Nous voici dans un temps d'arrêt; nous sommes à une époque propice pour, quiconque veut un bon gouvernement pour toutes les parties de l'empire, -Attaquez le mal à sa racine, faites disparaître les causes des violences et des crimes. Les Irlandais ne peuvent plus supporter d'avantage un tel excès de misère; moi qui ai horreur de tout ce qui est révolutionnaire, moi qui exerce les changements violents, moi qui ne voudrais pas payer au prix d'un gouvernement de sang la plus grande amélioration des institutions publiques, je vous dis que les Irlandais ne peuvent plus supporter le poids de leur misère.

Pendant que vous avez la paix au dehors et la prospérité au dedans, vous êtes en pleine sécurité; mais des hommes d'Etat sages doivent prendre les précautions nécessaires et possibles pour prévenir le retour d'une époque où l'esprit de vengeance pourrait saisir les occasions de satisfaire son ressentiment. Voici l'heure où l'Angleterre peut, dans la plénitude de sa force, agir avec un esprit de conciliation sans bassesse, et adopter des mesures salutaires sans compromettre sa dignité. Quelle pourrait être la pensée que des préjugés de religion pourraient faire obstacle à la sécurité nationale? Je prie l'association du rappel, qui se joint au jour de décompter les personnes qui forment les dissensions et les déchirements entre nous, et d'après ce qui est arrivé dans cette session du parlement, nul ne saurait dire à quelle distance nous sommes encore de nos vœux les plus ardents; et, disons-le, de notre unique espérance, la révo-cation de l'Union.